

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 NOVEMBRE 2025

N°028

OBJET :	MISE À DISPOSITION GRATUITE D'UNE PLATEFORME AU STADE ALBERT DOMECK		
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 32	Nombre de Membres Votants : 42	Date de la Convocation : 6 novembre 2025

Nombre de Conseillers en Exercice :
43

Nombre de Membres Présents :
32

Nombre de Membres Votants :
42

Date de la Convocation :
6 novembre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize novembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Gérard LARRAT Maire**.

Mme CHESA, M. BLASQUEZ, M. LAREDJ, Mme BARDOU, Mme DOUTRES, M. BES, Mme GODEFROY, Mme MONTUSSAC, M. FLAMANT,

Mme BARTHES, Mme MIGNOT, Mme BERNARD, M. AUDIER, M. ZORZETTO, M. CAMBON, M. LEUBA, Mme LACUBE, Mme QUINTILLA-MENDEGRIS, Mme GIOVANNETTI, M. MARTY, Mme BLANC, M. JORDAN, M. ICHE, M. BELMAS, Mme RIVEL, Mme GALBEZ, Mme JULIEN, Mme BOUTALEB, M. CHAMLAL, Mme LARROUX, M. MONTAGNE

EXCUSES : Mme LETAO donne pouvoir à Mme MONTUSSAC, M. ARIAS donne pouvoir à M. LEUBA, M. ALBAREL donne pouvoir à Mme CHESA, Mme DENUX donne pouvoir à M. LARRAT, Mme GASC donne pouvoir à Mme BARTHES, M. OUDDANE donne pouvoir à M. CAMBON, M. BUSTOS donne pouvoir à Mme BARDOU, Mme TRIAY donne pouvoir à M. LAREDJ, Mme KERRINCKX donne pouvoir à M. MONTAGNE, M. DUTHU donne pouvoir à Mme BERNARD conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENT : M. LECINA.

M. Yazid LAREDJ est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

En 2017 et faisant suite à un appel à projets, la Ville a autorisé l'implantation d'une structure réceptive de 200 m² appartenant à l'Association Union Sportive Carcassonnaise (USC) sur une plateforme dans l'enceinte du stade Domec.

Les dirigeants de l'USC souhaitent faire de ce lieu de vie un véritable espace réceptif qui porterait cette philosophie de partage et de « Vivre ensemble ».

Ouvert à toutes les générations, il permettra notamment :

- De renforcer le sentiment d'appartenance de l'ensemble de leurs licencié(e)s, éducateurs, bénévoles et partenaires autour de moments conviviaux,
- D'accueillir, les jours de matchs et de plateaux, toutes les équipes et de restaurer les joueurs et encadrants,
- De développer les partenariats de l'association avec les écoles au travers de cet espace aménagé ...

Il pourra également être ouvert pour les jeunes de l'association qui souhaitent se retrouver avant ou après la pratique sportive et pour les parents qui pourront profiter de cet espace en attendant leurs enfants et/ou en organisant des réceptions et des réunions.

Afin de soutenir l'association dans sa démarche, il convient d'établir une convention de mise à disposition à titre gratuit de ladite plateforme pour une durée de 12 années à compter du 17 novembre 2025.

Il est demandé au Conseil Municipal :
D'autoriser le Maire à signer et exécuter la convention de mise à disposition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Gérard LARRAT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20251113-27492-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/11/2025

Publication : 17/11/2025